



1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568
Télécopieur : 514 872-2556
ocpm.qc.ca

Montréal, le 22 juin 2010

Madame Marie-Claude Besner
Chef de division, urbanisme et services aux entreprises
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Arrondissement Villeray – Parc-Extension – Saint-Michel
405, avenue Ogilvy, Bureau 111
Montréal, Québec
H3N 1M3

Objet : Projet d'agrandissement du Centre de tennis du parc Jarry

Madame,

Afin d'approfondir notre compréhension de la réglementation reliée au projet, la commission souhaite que vous répondiez à la question ci-dessous.

L'annexe D du document complémentaire du Plan d'urbanisme intitulée « Les vues d'intérêt vers le mont Royal » présente une vue vers le mont Royal à partir du parc Jarry. Au point 5.1.3 *Les vues* de la page 15 du document complémentaire, il est stipulé que :

« La réglementation d'arrondissement doit inclure des règles ou des critères assurant qu'un projet de construction d'un nouveau bâtiment ou d'agrandissement d'un bâtiment doit tendre à maintenir des vues sur la montagne et sur le fleuve lorsque ce bâtiment est situé à l'extrémité ou sur le parcours d'une vue identifiée sur l'une des cartes intitulées « Les vues d'intérêt depuis le mont Royal » et « Les vues d'intérêt vers le mont Royal » respectivement jointes en annexes C et D à la fin du présent document complémentaire et telles qu'illustrées aux documents intitulés « Illustrations des vues d'intérêt offertes depuis et vers le mont Royal » joints en annexe E à la fin du présent document complémentaire ».

Est-ce qu'il y a une réglementation qui a été adoptée par l'arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension, relativement à cet aspect du document complémentaire ? Si oui, pouvez-vous nous la faire parvenir ?

Nous apprécierions grandement recevoir une réponse de votre part d'ici le 30 juin prochain.

En vous remerciant en avance de l'attention que vous porterez à cette demande, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Simon Langelier
Secrétaire de commission et analyste

CC : Monsieur Benoît Lacroix, directeur, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Arrondissement Villeray – Parc-Extension – Saint-Michel
Madame Roula Heubri, architecte préposée à la planification, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Arrondissement Villeray – Parc-Extension – Saint-Michel
Monsieur Luc Gagnon, chef de division – urbanisme, Mise en valeur du territoire et du patrimoine – Direction du développement économique et urbain.